

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »

Projet d'Amélioration d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement à Kinshasa (PAAEPA)

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN ASSAINISSEMENT ET HYGIENE DU PROJET
D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT A
KINSHASA (PAAEPA)**

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, sont en train de préparer un nouveau projet intitulé « **Projet d'Amélioration d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement à Kinshasa (PAAEPA)** ».

Les Objectifs de Développement du Projet (ODP) provisoires sont :

- (i) d'améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les zones mal desservies de la ville de Kinshasa, et
- (ii) de renforcer les capacités des institutions clés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

1.2. Composantes du projet

De façon provisoire, le projet est basé sur trois composantes ci-après :

1. Composante 1 : Programme National EHA, Réformes de Gouvernance, Soutien aux opérateurs
2. Composante 2 : Augmentation de l'accès à l'EHA et mobilisation du secteur privé
3. Gestion et coordination du Projet

En attendant la finalisation de toutes les étapes de la préparation et l'entrée en vigueur pour la mise en œuvre des activités du projet, les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter un consultant individuel **spécialiste en assainissement et hygiène** pour assister le projet et en particulier la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa à la mise en œuvre des activités du volet « Assainissement » du projet PAAEPA.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est de conduire les activités d'assainissement liquide au sein de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK) en collaboration avec la Cellule d'Exécution des Projets Eau (CEP-O).

Sous l'autorité du Coordonnateur de la Cellule de Développement Urbain de la ville de Kinshasa (CDUK) et la supervision technique de la CEP-O, le Spécialiste en Assainissement et Hygiène est chargé d'accomplir toutes les missions se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités du volet « Assainissement » du PAAEPA dans la CDUK. Cela comprend, entre autres :

- i) la production des Termes de référence de toutes les activités d'assainissement et d'hygiène en collaboration étroite avec les services étatiques concernés ;
- ii) la supervision de toutes les études techniques d'assainissement et d'hygiène ;
- iii) la planification et la préparation des activités en rapport avec l'assainissement et l'hygiène ;
- iv) la contribution à l'élaboration des manuels pertinents du projet PAAEPA (Manuel d'Exécution de Projet, manuel de CBP, etc.) ;
- v) la participation aux activités d'ingénierie pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans la ville de Kinshasa ;
- vi) l'organisation des activités préparatoires des ateliers et de réunions techniques en rapport avec l'assainissement et hygiène ;
- vii) le soutien à la mise en place d'équipes techniques provinciales à l'appui de la composante assainissement du Projet PAAEPA et le transfert des compétences aux structures provinciales.

3. LIENS HIERARCHIQUES

Le Spécialiste en Assainissement et Hygiène du PAAEPA sera basé à la CDUK est placé sous l'autorité administrative du Coordonnateur de la CDUK, à qui il apporte les conseils techniques en rapport avec la mise en œuvre des activités d'assainissement » du PAAEPA.

Le consultant sera basé à la CDUK, il travaillera en étroite collaboration avec le Spécialiste en Assainissement de la CEP-O, afin que cette dernière veille à la bonne exécution des activités du projet PAAEPA.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Le Spécialiste en Assainissement et Hygiène du PAAEPA réalise, sous l'autorité administrative du Coordonnateur de la CDUK et sous la supervision technique du spécialiste en Assainissement de la CEP-O, les missions se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités d'assainissement et d'hygiène du projet, et sera responsable de la coordination des activités de différentes parties prenantes. Au cours de 12 premiers mois de ses prestations, le Spécialiste en Assainissement devra donc s'assurer de :

- la qualité des dossiers de consultation notamment :
 - Les termes de référence (TDR) et Demande des Propositions (DP) ;
 - Les spécifications techniques et Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- La qualité des manuels du projet en rapport avec l'assainissement et l'hygiène (MEP, CBP) ;
- La qualité des prestations des consultants et des membres des équipes techniques de coordination en lien avec l'assainissement et l'hygiène ;

- La qualité et le respect des délais de remise de livrables (rapports d'étude, etc.), ainsi que les couts des activités d'assainissement et d'hygiène à réaliser dans le projet.

Sur la base du manuel des procédures, le MEP et les autres manuels (à développer), des exigences de l'ingénierie, ses tâches au sein du projet consisteront lors de la préparation et de la mise en œuvre des activités d'assainissement et d'hygiène dans le projet PAAEPA à :

3.1. Elaboration des dossiers de consultation et participation à la sélection des prestataires

- Collecte des données et renseignements nécessaires ainsi que l'élaboration des Termes de référence (TDR) et Demandes de Propositions (DP) pour le recrutement des consultants et Assistances Techniques ;
- Élaboration des dossiers d'appel d'offres des fournitures et/ ou des matériaux/travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargées de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux ;
- Participation à l'analyse des offres et aux négociations des contrats (consultant, fournisseur, travaux).

3.2. Suivi technique, administratif et financier des activités

- Suivi de la réalisation des études techniques et préparatoires prioritaires (chaîne d'approvisionnement/marketing, communication de changement de comportement, etc.), ainsi que des travaux et, en assurer la gestion technico-financière ;
- Supervision et suivi des Missions de contrôle des travaux et des assistants techniques pour les entreprises d'Assainissement ;
- Suivi et mise à jour des plannings des activités en vue du respect des délais contractuels, y incluant le plan de formation nationale (et provinciales) ;
- Participation aux réunions régulières avec les Missions de contrôle et les entreprises ;
- Proposition des modifications à apporter aux activités afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet et approbation des avenants correspondants ;
- Préparation des prévisions budgétaires et suivi l'exécution du budget retenu ;
- Examen des demandes de changement des experts du Consultant ou du personnel de l'encadrement de l'entreprise ;
- Approbation des prestations des consultants, des assistants techniques et des entreprises ;
- Approbation des factures de prestations exécutées par les consultants et les entreprises ;
- Participation à la réception des équipements et ouvrages du projet ;
- Approbation des résultats associé avec les CBP soumis par l'agence de vérification indépendante ;
- Traitement des correspondances échangées avec le bailleur de fonds, les Consultants et les entreprises ;
- Préparation des rapports d'activités détaillés avant chaque mission de supervision du bailleur, participation aux missions et contribution à la rédaction de l'aide-mémoire des missions de supervision ;
- Participation à l'élaboration des plans de travail et des budgets au niveau provincial.

3.3. Planification, préparation et coordination des activités institutionnelles, juridiques, ... de la composante assainissement

- La planification et la préparation des activités de l'assainissement au niveau communautaire et institutionnel (école et centre de santé) (liée au CBP) ;
- La contribution pour les aspects d'assainissement pour le développement des manuels pertinents (MEP, manuel CBP, etc.) ;
- La préparation de toutes les activités institutionnelles (y incluant programme éducatif pour la gestion hygiène menstruelle) dans les écoles et les centre santé ;
- La préparation des activités juridiques au niveau d'assainissement.

3.4. Coordination et transfert des compétences

- Coordination de l'implication de différentes parties prenantes provinciales au projet (MEDD-DAS, MSP-DPHS, MSP- DESP, MEN-DINAC, MEN-DEVC, ...) pour la préparation des études/AT, le suivi des tous les activités et la réception des fournitures, les ateliers de validation, ... ;
- Evaluation des besoins et préparation d'un programme pour le renforcement des capacités en termes de l'assainissement et de l'hygiène ;
- Soutien pour la mise en place des équipes de coordination provinciales chargées de l'appui de la composante 2 et le transfert des compétences aux structures provinciales.
- Autres tâches, selon les instructions du Coordonnateur de la CDUK et du spécialiste en Assainissement de la CEP-O.

3.5. Rapports à produire par le Spécialiste en Assainissement

Le Spécialiste en Assainissement de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK) élabore et/ou participe à l'élaboration des rapports suivants pour les activités du volet « assainissement » du projet :

- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur le niveau d'exécution des activités du projet et de différents contrats (Etudes, AT, Ateliers et Formation, Travaux, Fournitures) ;
- Les rapports circonstanciés sur les activités de différents contrats (Etudes, Entreprises, Assistances Techniques ;
- Les rapports de fin des activités ;

Il élabore également les rapports mensuels de ses prestations et le rapport d'achèvement de la mission.

3.6. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, le Spécialiste en Assainissement n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Spécialiste en Assainissement de la CDUK signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CDUK, assorti d'une période probatoire de quatre (04) mois. Son bureau sera basé à la CDUK.

5. Obligations du Client

Le consultant individuel recruté par la CEP-O sera mis à la disposition de la CDUK et travaillera en étroite collaboration le Spécialiste d'Assainissement et Hygiène de la CEP-O.

La CEP-O assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir :

- La gestion fiduciaire du contrat (liquidation, paiement de la rémunération du consultant, ...)
- L'interface avec la Banque mondiale.

Pendant la même période, la CDUK, quant à elle, assurera les tâches essentielles suivantes :

- Mise à la disposition du Consultant des documents du projet, des études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission ;
- Suivi de la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Validation des rapports du consultant en lien avec la CEP-O et la CDUK
- Evaluation des performances du consultant en lien avec la CEP-O et la CDUK

6. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Être titulaire d'un Diplôme (Bac +5 minimum) en Santé environnementale, Santé publique, Développement rural, Sciences sociales, Administration des affaires ou Administration publique, Environnement, Ingénierie ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale minimale de 7 ans, dont au moins cinq (05) ans dans la conduite des projets d'Assainissement, d'Hygiène et gestion des contrats. L'expérience dans un projet d'Assainissement et d'Hygiène en milieu urbain financé par la Banque Mondiale ou tout autre bailleur du fond et dans la gestion des contrats d'assistance technique et de suivi des résultats sont des atouts majeurs ;
- Avoir au moins une expérience dans le domaine de l'assainissement urbain ou dans la mise en œuvre d'approches de développement communautaire y compris la gestion des programmes de formation. L'expérience avec le développement des petites et moyennes entreprises est un atout ;

- Avoir préparé ou participé à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants, des spécifications techniques pour l'acquisition des fournitures et/ou des travaux, participé aux analyses des offres, aux négociations des contrats, ...) dans le domaine de l'Assainissement ;
- Avoir une bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (MS Project, Power Point, etc.) ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une expérience avérée dans la coordination des parties prenantes des autres secteurs ;
- Avoir une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports.

7. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

Le Spécialiste en Assainissement devra s'assurer de la /du/de :

- Respect des termes de référence applicables à la mission ;
- Qualité des termes de référence, spécifications techniques et rapports d'études (Diagnostic, APS, APD, et DAO) et d'assistances techniques ;
- Qualité des performances des consultants impliqués dans la composante 2
- Qualité des biens acquis dans le cadre des contrats des fournitures ;
- Qualité des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre des contrats des travaux, coupons électroniques, les activités FDAL
- Qualité des rapports (Note technique, Rapport mensuel ou trimestriel, Rapport circonstancier) présentés par les Missions de contrôle ;
- Respect des délais d'exécution des contrats (études, assistances techniques, formation, fournitures et travaux) ainsi que ceux des formations/ateliers.

Les performances seront mesurées sur quelques indicateurs ci-dessous :

- a) Le nombre des TdRs (ou Spécifications techniques) ayant obtenu l'avis de non objection de la Banque par rapport au nombre des TdRs de la composante Assainissement prévus dans STEP pour les 12 mois (pourcentage des TdRs préparés)*
- b) La participation à l'élaboration des manuels pertinents relatifs à composante assainissement du projet PAAEPA*
- c) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA du PPA auquel sont attachés un plan de passation des marchés, formation et un plan de décaissement ;*

Sur la base des normes ou délai de traitement des dossiers fixés, 4 plages de notation suivantes seront utilisées : Excellent (100 à 90 % sont traités dans les délais ou suivant les normes), Bonne (moins de 90 à 70% sont traités dans les délais et suivant les normes), Médiocre (moins de 70% et 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes) et Faible (moins de 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes).

La performance du Spécialiste d'Assainissement et Hygiène, pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de 80%.